

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/03/27/2020202056/justel>

Dossier numéro : 2020-03-27/26

Titre

27 MARS 2020. - Arrêté ministériel modifiant les zones confiées en gestion au Port autonome de Liège en rive droite de la Meuse au port de Visé, sur le territoire de la commune de Visé

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 05-05-2020 page : 30396

Entrée en vigueur : 15-05-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1er. Il y a lieu de retirer au Port autonome de Liège la gestion du terre-plein et de la zone d'eau situés en amont du pont-rails dit " des Allemands " comme repris au plan E3 dom 6527 ci-annexé.

Le plan peut être consulté auprès de la Direction des Voies hydrauliques de Liège, rue Forgeur 2 à 4000 Liège.